



ASSOCIATION LA MOUSTACHE

RAPPORT FINANCIER 2024

*Assemblée Générale Ordinaire
du 1er avril 2025*

Réunie à la salle de la Taupinière,
23140 JARNAGES

RAPPORT FINANCIER

Année 2024

Après une année 2023 où le résultat de l'association était déficitaire, un certain nombre d'actions ont été entreprises pour l'année 2024, de manière à ne pas être à nouveau dans la même situation :

- logique de programmation plus prudente, notamment sur la 2e moitié de l'année (l'axe programmation et notamment l'organisation des concerts, étant tout à la fois un poste de charge conséquent, mais également, par le choix de proposer une politique de prix libre, de fait un axe déficitaire – équilibré par les autres actions de l'association),
- recherche de nouvelles sources de financements (subventions) qui a porté ses fruits,
- mise en place d'outils de suivi financier plus performants, nous permettant d'avoir une vision plus précise de notre situation au quotidien, et permettant ainsi de prendre des décisions plus éclairées.

Dans le même temps, et malgré des mois de juin-juillet plutôt pluvieux ne nous ayant pas permis d'avoir l'affluence attendue aux événements organisés lors de cette période (aboutissant à des entrées en deça de ce qui était attendu), l'édition du festival 2024, début août, a renoué avec le succès et a permis de rééquilibrer les choses, et de faire des réserves pour la suite.

Par ailleurs, suite au résultat négatif de 2023, la CAF23 nous a accordé une aide exceptionnelle (4 996 €), dans le cadre de sa politique de soutien aux structures EVS.

Enfin, élément à noter pour cette année et qui vient changer l'ordre de grandeur des chiffres : l'association La Moustache a co-porté avec le réseau TELA (réseau des tiers-lieux creusois dont nous sommes membre), une « Fabrique de territoire » pour l'année, ce qui s'est traduit par la réception d'une subvention de 50 000 € à ce titre. Une part conséquente (40 000 €) a été reversée au réseau TELA pour la conduite du projet, et nous avons utilisé le delta pour salarier la permanente de l'association à temps plein (80 % jusqu'à 2023), une part de son temps de travail étant consacré spécifiquement à la mise en place de cette fabrique de territoire.

Tous comptes faits, le chiffre d'affaires global de l'association se retrouve « exceptionnellement » gonflé de 50 000 €, le portant à hauteur de 154 223 €.

Et au final, le résultat de l'année est donc positif, à hauteur de 5 168 €, nous permettant de reconstituer en grande partie nos réserves entamées l'an passé.

Chiffre d'affaires	154 223 €
Résultat net	5 168 €
Total du bilan	89 421 €

Le résultat représente 3,4 % du chiffre d'affaires.

Ce rapport financier va être articulé autour de trois parties :

- Le compte de résultat global, qui présente par l'entrée des recettes et des dépenses, la manière dont s'est déroulée l'année.
- Le bilan, qui présente une photographie au 31/12/2024 de la situation financière de l'association.
- Et enfin une présentation analytique du compte de résultat, par axe de l'association.

1/ Le compte de résultat

Il s'agit de la représentation des recettes (produits) et des dépenses (charges) réalisées au cours de l'année et qui ont amené au résultat de l'exercice.

Il est la somme de différents résultats correspondant au regroupement de différents comptes :

- Le résultat d'exploitation = la différence entre les produits et les charges directement liés à l'activité de l'association,
- Le résultat financier = la différence entre les produits et les charges financières.

Nous n'en avons pas => il n'apparaît donc pas sur la présentation.

- Le résultat exceptionnel = la différence entre les produits et les charges exceptionnelles.

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Production vendue, services et prestations	62 618	60 393
Chiffre d'affaires net	62 618	60 393
Subventions d'exploitation	84 729	20 499
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	140	
Autres produits	5 649	520
Total des produits d'exploitation I (1)	153 135	81 413
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	100 763	51 349
Impôts, taxes et versements assimilés	973	821
Salaires et traitements	32 604	27 745
Charges sociales	8 825	6 081
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	4 791	5 609
Autres charges	1 046	770
Total des charges d'exploitations II (2)	149 002	92 375
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 133	-10 962
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	117	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	971	971
Total des produits Exceptionnels VI	1 088	971
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	54	
Total des charges exceptionnelles VII	54	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	1 034	971
BENEFICE OU PERTE	5 168	-9 992

Détail des produits

	N	N-1
Produits d'exploitation		
7051000000 Entrées spectacles	9 945	8 647
7051010000 Ateliers	750	
7051100000 Repas Alimentation Boisson	12 806	11 783
7053000000 Location salle de réunion	800	470
7053100000 Locations autres	50	
7054000000 <u>CO PRODUCTION ARCHIPEL</u>		6 096
7060000000 PRESTATIONS SERVICES		1 500
7061000000 Prestation EVS	31 988	23 682
7081000000 Refacturation Achats Groupé	6 279	8 215
Chiffre d'affaires net	62 618	60 393
Subventions d'exploitation	84 729	20 499
7420000000 Subvention Mairie	900	700
7420100000 CD de la Creuse	1 000	1 250
7431000000 Subvention CAF	5 411	3 550
7431010000 Subvention MSA	7 100	950
7433000000 Subvention Région NA	3 000	2 000
7434100000 Subvention COM COM Creuse Confluence	1 500	
7435000000 Subvention FDVA	2 000	1 500
7435100000 FONJEP	7 107	7 349
7435200000 Subvention JS-DD23	1 111	2 450
7437000000 Subvention SACEM	750	750
7438000000 Fabrique de Territoires	50 000	
7439000000 Subvention CNM	4 850	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	140	
7910000000 TRANSF. CHARGES D'EXPLOITATION	140	
Autres produits	5 649	520
7540000000 Cotisations individuelles	585	508
7540100000 DON ASSOCIATION	190	5
7542000000 <u>DONS ALZIRE</u>	4 860	
7580000000 PROD DIV DE GESTION COURANTE	14	7
Total des produits d'exploitation I (1)	153 135	81 413

Produits directs

Les produits directs sont légèrement au-dessus de ceux de l'année 2023 :

- Nous faisons plus de recettes sur les entrées à prix libre : + 1 298 € (notamment grâce au festival)
- De même pour les ventes de boissons et repas : + 1 023 € (toujours grâce au festival)
- La prestation de la CAF, dans le cadre de l'EVS (26 992 €) est combinée avec l'aide exceptionnelle (4 996 €) accordée aux structures EVS qui rencontrent des difficultés financières (suite à notre résultat négatif de 2023).

Enfin, il est à noter que n'apparaît pas pour 2024 la co-production Archipel, non qu'elle ne nous ait pas été attribuée, mais que, étant versée en fin d'année, alors que nous savions notre résultat positif, nous avons choisi de l'affecter à 2025, permettant ainsi de programmer sur le début de l'année avec un budget connu (pas à attendre le retour des demandes de subventions).

Subventions

Concernant les subventions, et comme indiqué en introduction, il est à noter la subvention de 50 000 € liée à la Fabrique de territoire, co-portée avec le réseau TELA.

D'autres nouvelles subventions ont été obtenues en 2024 :

- 1 500 € de la Communauté de commune Creuse Confluence pour le festival,
- 4 850 € de la part du CNM (Centre National de la Musique), pour soutenir la programmation musicale annuelle.
- Enfin, une aide mixte CAF/SDJES, pour la mise en place des ateliers théâtres d'impro (qui ont commencé en septembre), répartis de septembre 2024 à juin 2025 (1 111 € x 2 affectés à 2024).

Voici le détail de certaines lignes, lorsqu'elles sont la composante de plusieurs subventions :

Mairie de Jarnages : 900 €	200 € au titre d'association de la commune
	500 € pour le Festival
	200 € pour la malle à média
CAF : 5411 €	2 800 € dans le cadre du RÉAPP (Réseau d'écoute, d'aide et d'appui à la parentalité)
	1 111 € pour le projet théâtre d'impro (en partenariat avec la SDJES23)
	1 500 € pour la malle à média
MSA : 7 100 €	2 700 € dans le cadre de l'appel à projet « Grandir en milieu rural » (et dédié aux actions Enfance/famille et au festival)
	2 400 € dans le cadre du RÉAAP
	2 000 € : subvention de fonctionnement 2022-2023, non perçue en 2023.

À noter que certaines subventions perçues en 2024 ont été dédiées à 2025, comme la co-production Archipel, pour les mêmes raisons : le détail est apporté dans la partie consacrée au bilan, dans le détail du passif.

Enfin, il est à noter également que sans la subvention « exceptionnelle » de 50 000 € de la Fabrique de Territoire, nous resterions sur la même répartition entre les sources de recettes que les années précédentes :

- Environ 1/3 de recettes liées aux entrées et ventes ;
- Environ 1/3 lié à la prestation EVS ;
- Environ 1/3 de subventions.

Détail des dépenses

Charges d'exploitation	N	N-1
Autres achats et charges externes	100 763	51 349
6041000000 prestation de service pédago.	26 446	27 446
6042000000 prestation technique	2 063	1 502
6061100000 Electricité	631	
6061200000 ACHAT GAZ	39	75
6063200000 Petites fournitures	1 855	1 427
6063300000 Fournitures pour travaux		487
6064100000 Fournitures administratives	816	183
6065100000 Alimentation	7 075	9 118
6065150000 Fournitures pour alimentation		270
6066100000 matériels pour activités	378	955
6068000000 Achats groupé Résilience	6 145	4 354
6068100000 Pharmacie	28	
6136000000 Location matériels & salle	326	886
6160000000 Assurances	250	309
6226000000 HONORAIRES	2 619	1 751
6226100000 Prestation TELA Fabrique de Territoire	40 000	
6230000000 Publicité & Communication	965	846
6251000000 Frais déplacements membres	524	231
6256000000 MISSIONS	9 734	650
6261000000 AFFRANCHISSEMENTS	45	54
6262000000 Téléphonie	261	358
6270000000 frais bancaires	172	131
6280000000 DIVERS-COTISATIONS	390	319
Impôts, taxes et versements assimilés	973	821
6333000000 PARTIC FORMAT PROF CONTINUE	613	488
6358200000 TAXE CNM	360	333
Salaires et traitements	32 604	27 745
6410000000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	29 209	25 578
6410100000 SALAIRE GUSO	1 837	157
6412000000 CONGES PAYES	1 558	2 011
Charges sociales	8 825	6 081
6450100000 URSSAF GUSO	1 143	-27
6451000000 COTISATIONS A L' URSSAF	5 779	4 523
6452000000 COTISATIONS Prévoyance	389	339
6453000000 COTIS CAISSES DE RETRAITES	1 377	1 122
6458000000 COT AUTRES ORGANISM SOCIAUX	29	23
6475000000 MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE	107	101
DOTATION D'EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	4 791	5 609
Autres charges	1 046	770
6511000000 Sacem	943	767
6580000000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	103	2
Total des charges d'exploitations II (2)	149 002	92 375

Concernant les dépenses de fonctionnement, les éléments les plus significatifs sont :

- La prestation pour la Fabrique de territoire reversée à TELA (40 000 €),
- Le poste « Missions » dans lequel apparaît la prise en charge d'une partie des accueils artistes (hébergement et repas), qui était un don intégral de la part de l'Alzire jusqu'ici (en nature).

Le reste est relativement similaire à l'année 2023.

On peut noter, évidemment l'augmentation de la masse salariale, liée au passage à temps plein de la coordinatrice de l'association.

Synthèse

Indépendamment des éléments conjoncturels spécifiques à cette année qui ont « gonflé » les chiffres sur cette année 2024 (la Fabrique de territoire, co-portée avec TELA), nous avons su tirer les conséquences de l'année 2023, pour gérer de manière plus efficace et prudente nos dépenses. Aidés par un festival qui a bien fonctionné, des aides exceptionnelles et les nouvelles subventions que la coordinatrice de l'association a pu obtenir, nous avons pu finir l'année avec un résultat positif et comme évoqué, dédier certains fonds pour 2025 (nous détaillerons cela dans la partie consacrée aux fonds dédiées, dans le détail du passif).

Il est à noter, du côté des institutions, le soutien de plus en plus marqué de la MSA pour notre projet, ainsi que de la SDJES, venant s'ajouter à celui toujours aussi précieux de la CAF.

2/ Le bilan

Il s'agit d'une photographie à la fin de l'année 2024 de la « fortune » de l'association, ce qu'elle « vaut ». Il est composé de 2 parties :

- L'actif, qui représente ce que possède l'association,
- Le passif, qui représente les ressources de l'association.

L'actif

L'actif de l'association est essentiellement constitué de 3 parties :

- Les immobilisations corporelles : le matériel que nous possédons
- Les créances : ce que des tiers nous devaient au 31/12/2024.
- Les disponibilités : ce que nous avons en trésorerie au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort.	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	2000		2000	2000
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages	14740	10004	4736	6636
Autres immobilisations incorporelles	12388	7272	5116	7327
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	29128	17276	11852	15963
ACTIF CIRCULANT				
Créances	12000		12000	116
Trésorerie	65184		65184	30902
Charges constatées d'avance	386		386	40000
TOTAL ACTIF CIRCULANT	77570		77570	71018
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	106698	17276	89422	86981

Les immobilisations corporelles : valeur nette = 11 852 €

Nos immobilisations corporelles, correspondant à la valeur de notre matériel à l'heure actuelle, diminuent, dans la mesure où nous n'avons pas fait de nouveaux achats, outre le remplacement de l'ordinateur et du téléphone portable, mais arrivé en toute fin d'année.

Les créances = 12 000 €

Ils se composent de deux versements à percevoir ultérieurement, de subventions pluriannuelles dont les notifications ont été faites en 2024 :

- Une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre l'AMI Innovation social, courant de novembre 2024 à novembre 2026 : nous avons perçu un premier versement de 12 000 € sur 20 000 € au total en fin d'année 2024, les 8 000 € représentant le solde à percevoir en fin de projet (2nd semestre 2026).

Ils apparaissent d'ores-et-déjà, dans la mesure où la notification d'aide correspond à la totalité. (Les 12 000 € de 2024 ont été dédiés à 2025, cf. partie suivante sur le passif).

- Une subvention de fonctionnement de la MSA : la MSA nous a proposé de continuer à soutenir notre projet associatif, dans la suite de la convention précédente (2022 – 2023). Cette nouvelle convention a été signée pour deux ans : 2024 - 2025, à hauteur de 4 000 € pour chaque année.

À noter que le premier versement de 8 000 € n'apparaît pas dans le compte de résultat 2024 : le versement arrivant en fin d'année, alors que nous savions notre résultat positif, nous avons choisi de les affecter directement à 2025 (comme la co-production Archipel). Ces 8 000 € apparaissent néanmoins dans le passif, dans les fonds dédiés.

Les disponibilités = 65 184 €

Il s'agissait de l'argent que nous avons en banque, en caisse (liquide) et les chèques à déposer au 31/12/24.

Le passif

Il est constitué de 2 grandes parties :

- Les fonds propres : constitués par le report à nouveau, c'est-à-dire la somme des résultats comptables depuis la création de l'association.
- Les dettes de l'association : ce que l'on devait à des tiers à la clôture des comptes au 31/12/2024.

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Report à nouveau	27069	37061
Résultat de l'exercice	5168	-9992
Situation nette	32237	270
Subvention d'investissement	2610	3581
TOTAL CAPITAUX PROPRES	34847	30650
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds dédiés sur subvention	42032	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	42032	
DETTES		
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit		193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6220	987
Dettes fiscales et sociales	6323	5151
Autres dettes		50000
TOTAL DETTES	12543	56331
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	89422	86981

Les fonds propres = 34 847 €

Ils sont, pour notre association, constitués du report à nouveau (la somme des résultats financiers des années précédentes) auquel vient s'ajouter le résultat de l'exercice 2024. Grâce à l'excédent, nous reconstituons nos fonds propres.

Les autres fonds propres = 42 032 €

Ils sont constitués des fonds dédiés sur subventions ; correspondant à la fois aux fonds pas entièrement utilisés pour les subventions courant sur plusieurs exercices, et des fonds que nous avons choisi de reporter à 2025, compte tenu de notre résultat en 2024, ou de subventions courant jusqu'à 2026, pour lesquels nous avons eu une notification globale.

Voici le détail de ces fonds dédiés et leur nature :

- Région Nouvelle-Aquitaine / AMI innovation sociale : 20 000 € à répartir entre 2025 et 2026 ;
- CAF / Théâtre d'impro : 1 389 € restant pour 2025 (voire pour 2026 selon nos choix) ;
- SDJES / Théâtre d'impro : 1 389 € restant pour 2025 (voire pour 2026 selon nos choix) ;
- FDVA 2 : 3 000 € restants pour 2025 (voire pour 2026 selon nos choix) ;
- Co-production l'Archipel : 8 254 € reportés de 2024 à 2025 pour programmer le début d'année ;
- MSA / Soutien au projet de l'association 2024 et 2025 :
 - 4 000 € au titre de l'année 2024, perçus reportés en 2025,
 - 4 000 € au titre de l'année 2025, à percevoir fin 2025 ;

Les autres fonds propres = 42 032 €

Elles sont constituées principalement des dettes sociales (notamment les cotisations du dernier mois de l'année qui sont payées au début de l'année suivante et les provisions pour congés payés ; elles augmentent par rapport à 2023, compte-tenu du passage à 100 % du poste de coordinatrice de l'association) et de quelques dettes à des tiers dont nous avons reçu les factures, mais que nous n'avons pas encore payé ou dont le paiement n'avait pas été encaissé au 31/12.

3/ Résultats par axe

CARNAVAL			
60 Achats	1 493 €	70 produits d'activités	966 €
61 Services extérieurs			
62 Autres services extérieurs	122 €		
63 Impôts et taxes	27 €		
64 Charges de personnels		74 Subventions	
65 Autres charges de gestion courante	33 €	75 Autres produits de gestion courante	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux amortissements et provisions		79 Reprise sur dotations et provisions	
TOTAL CHARGES	1 675 €	TOTAL PRODUITS	966 €
Résultat			-709 €

Le budget du carnaval a réduit par rapport à 2023, en même temps que la taille de l'événement (budget global autour de 5 000 €).

Nous n'avions plus de subvention dédiée au carnaval 2024, ce qui explique le résultat négatif.

Les dépenses sont essentiellement constituées d'achat d'alimentation, de petit matériel, et de quelques cachets artistiques.

Enfance Famille			
60 Achats	4 700 €	70 produits d'activités	1 744 €
61 Services extérieurs	33 €		
62 Autres services extérieurs	156 €		
63 Impôts et taxes			
64 Charges de personnels	128 €	74 Subventions	10 122 €
65 Autres charges de gestion courante	35 €	75 Autres produits de gestion courante	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux amortissements et provisions		79 Reprise sur dotations et provisions	
TOTAL CHARGES	5 052 €	TOTAL PRODUITS	11 866 €
Résultat			6 813 €

Le budget enfance-famille augmente nettement en 2024, notamment par le soutien de la MSA, et les ateliers théâtre d'impro.

Ce résultat nettement positif permet d'équilibrer les autres axes dont le résultat est négatif (Carnaval, programmation). Une partie de la programmation a lieu pendant le festival.

Education populaire			
60 Achats	488 €	70 produits d'activités	502 €
61 Services extérieurs			
62 Autres services extérieurs			
63 Impôts et taxes			
64 Charges de personnels		74 Subventions	500 €
65 Autres charges de gestion courante	0 €	75 Autres produits de gestion courante	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux amortissements et provisions		79 Reprise sur dotations et provisions	
TOTAL CHARGES	488 €	TOTAL PRODUITS	1 002 €
		Résultat	514 €

Nous avons à nouveau mené quelques actions dans ce domaine, à savoir 2 soirées sous forme de conférences gesticulées, mais surtout, une partie du budget est consacré à la mise en place du projet de labo photo argentique, pour lequel nous avons obtenu une subvention FDVA2.

Festival			
60 Achats	14 291 €	70 produits d'activités	15 051 €
61 Services extérieurs			
62 Autres services extérieurs	414 €		
63 Impôts et taxes			
64 Charges de personnels		74 Subventions	3 000 €
65 Autres charges de gestion courante	437 €	75 Autres produits de gestion courante	90 €
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux amortissements et provisions		79 Reprise sur dotations et provisions	
TOTAL CHARGES	15 142 €	TOTAL PRODUITS	18 140 €
		Résultat	2 999 €

Après deux éditions au résultat négatif, celle de 2024 a renoué avec le succès, et notamment d'un point de vue comptable. Les subventions proviennent du département de la Creuse (2 000 €), de la communauté de commune Creuse Confluence (1 500 €), ainsi que de la mairie de Jarnages (500 €). Les spectacles et animations jeune public et familles ont été pris en charge par la subvention de la MSA « Grandir en milieu rural » qui apparaît dans l'axe « Enfance-Famille ».

FONCTIONNEMENT GENERAL			
60 Achats	1 785 €	70 produits d'activités	32 038 €
61 Services extérieurs	523 €		
62 Autres services extérieurs	45 267 €		
63 Impôts et taxes	613 €		
64 Charges de personnels	41 000 €	74 Subventions	63 807 €
65 Autres charges de gestion courante	103 €	75 Autres produits de gestion courante	5 559 €
67 Charges exceptionnelles	54 €	77 Produits exceptionnels	117 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	4 791 €	79 Reprise sur dotations et provisions	140 €
TOTAL CHARGES	94 136 €	TOTAL PRODUITS	101 661 €
		Résultat	7 525 €

Le budget « fonctionnement général » est nettement gonflé par le projet de Fabrique de territoire (40 000 € de charges dans le compte 62 et 50 000 € de produits dans le compte 74). Sans cela, il se stabilise autour de 50 000 € annuels, avec l'augmentation de la masse salariale (salariée à 100 %).

Du côté des produits, il inclut la prestation EVS de la CAF.

Programmation			
60 Achats	15 876 €	70 produits d'activités	5 328 €
61 Services extérieurs	20 €		
62 Autres services extérieurs	8 712 €		
63 Impôts et taxes	333 €		
64 Charges de personnels	300 €	74 Subventions	5 600 €
65 Autres charges de gestion courante	441 €	75 Autres produits de gestion courante	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	971 €
68 Dotations aux amortissements et provisions		79 Reprise sur dotations et provisions	
TOTAL CHARGES	25 681 €	TOTAL PRODUITS	11 899 €
		Résultat	-13 783 €

C'est le budget qui présente le plus gros déficit, lié à notre volonté de proposer les entrées à prix libre pour les spectacles. Également, et comme évoqué plus haut, nous avons intégré cette année la prise en charge d'une partie des frais d'accueil des artistes (hébergement et repas), jusqu'ici pris en charge intégralement par l'Alzire.

Résilience			
60 Achats	6 173 €	70 produits d'activités	6 309 €
61 Services extérieurs			
62 Autres services extérieurs			
63 Impôts et taxes			
64 Charges de personnels		74 Subventions	
65 Autres charges de gestion courante		75 Autres produits de gestion courante	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux amortissements et provisions		79 Reprise sur dotations et provisions	
TOTAL CHARGES	6 173 €	TOTAL PRODUITS	6 309 €
		Résultat	136 €

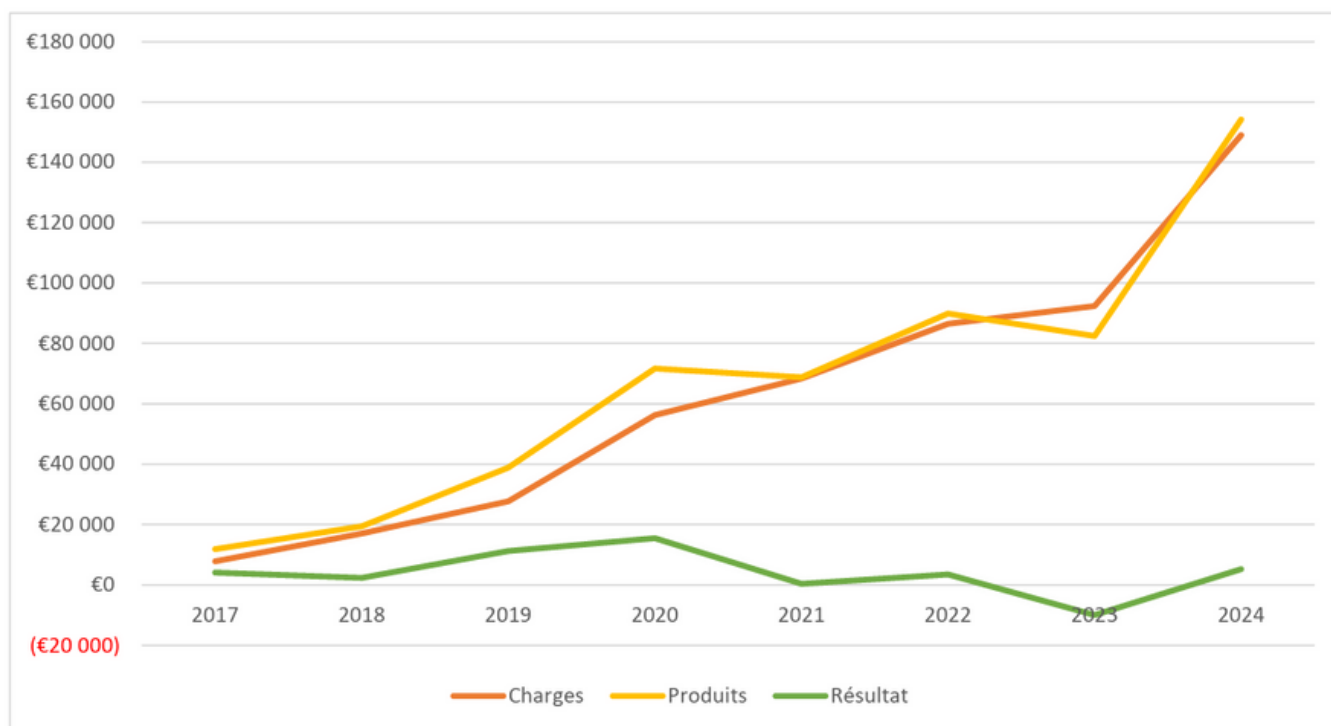
Les dépenses et recettes de cette axe, pour l'année 2024, sont exclusivement constituées de l'achat groupé, action équilibrée par nature.

Tiers Lieu			
60 Achats	708 €	70 produits d'activités	680 €
61 Services extérieurs			
62 Autres services extérieurs			
63 Impôts et taxes			
64 Charges de personnels		74 Subventions	1 700 €
65 Autres charges de gestion courante		75 Autres produits de gestion courante	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux amortissements et provisions		79 Reprise sur dotations et provisions	
TOTAL CHARGES	708 €	TOTAL PRODUITS	2 380 €
		Résultat	1 672 €

Les actions entrant en ligne de compte dans cet axe sont la location de la salle de réunion « 3e lieu », ainsi que le nouveau projet qui a vu le jour en 2024 : La malle à média, dont les actions et la construction ont été subventionnées.

4/ Evolution du résultat depuis la création de l'association

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges	7 832 €	17 046 €	27 651 €	56 202 €	68 385 €	86 418 €	92 375 €	149 056 €
Produits	11 907 €	19 375 €	38 817 €	71 684 €	68 760 €	89 920 €	82 383 €	154 223 €
Résultat	4 075 €	2 329 €	11 166 €	15 482 €	375 €	3 502 €	-9 992 €	5 168 €



5/ Conclusion

Nous avons su tirer partie des erreurs commises en 2023, et avons abordé de manière beaucoup plus prudente nos dépenses, nous avons cherché et obtenu de nouvelles subventions, ce qui nous a permis de mieux équilibrer les charges en lien avec la programmation de concerts et spectacles (et dans le même temps, le soutien de certaines institutions à notre projet, est de plus en plus affirmé), et nous avons pu profiter de certaines conditions exceptionnelles (Fabrique de territoire) pour à la fois redresser la situation financière en 2024, mais aussi faire des réserves pour le budget 2025.

Nous devons continuer sur la même logique de prudence budgétaire pour la suite, tout en cherchant d'autres sources de financements, pour renouveler celles liées à des projets arrivant à échéance.

Même si nous ne sommes pas à l’abri de changements dans les politiques d’aides aux associations – en raison du contexte global actuel –, compte-tenu des réserves que nous avons pu constituer et des soutiens de certaines institutions, compte-tenu de l’obtention de l’aide de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de l’AMI Innovation Sociale, et en renouvelant l’agrément EVS (ce qui devrait se faire en 2025 et ne pas poser de problème), nous avons à ce jour des perspectives quant à la continuité de notre projet associatif pour 2025 et 2026, et devrions pouvoir maintenir l’emploi de coordination à temps plein sur cette période. Nous pouvons donc travailler à faire face aux éventuels obstacles liés au contexte général, ainsi qu’à trouver des solutions et moyens pour aborder l’horizon 2027.

Olivier CHAUPRADE,
Administrateur référent de l’axe “budget”
Le 31/03/25, à Jarnages

